

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3866-2013

DEMANDE D'APPROBATION DE LA GRILLE
DE PONDÉRATION DES CRITÈRES
D'ÉVALUATION
POUR L'APPEL D'OFFRES DE 450 MW
D'ÉNERGIE ÉOLIENNE (A/O 2013-01)

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse
(ci-après le « Distributeur »)

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLEC-
TRICITÉ

(ci-après « AQCIE »)

LISTE DES AUTORITÉS DE L'AQCIE

- ONGLET 1** CÔTÉ, *Interprétation des lois*, 3^e édition, Éditions Yvon Blais, extraits;
- ONGLET 2** BRUN et TREMBLAY, *Droit constitutionnel*, 4^e édition, Éditions Yvon Blais, extraits;
- ONGLET 3** HOGG, *Constitutional Law of Canada*, Fifth Edition Supplemented, Volume 1, Carswell, extraits;
- ONGLET 4** ISSALYS et LEMIEUX, *L'action gouvernementale, Précis de droit des institutions administrative*, 2^e édition, Revue et augmentée, Éditions Yvon Blais, extraits;
- ONGLET 5** GARANT, *Droit administratif*, 6^e édition, Éditions Yvon Blais, extraits;
- ONGLET 6** *Confédération des syndicats nationaux c. Procureur général du Canada et al.*, [2008] 3 R.C.S. 511, extraits.

Lévis, le 11 avril 2014

(s) *Pierre Pelletier*

PIERRE PELLETIER
Procureur de l'AQCIE